



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

#### **Lettre datée du 4 avril 2014, adressée au Président du Conseil économique et social par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de l'État de Palestine sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, qui fera l'objet de l'examen ministériel annuel qui aura lieu lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2014 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 5 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyadh **Mansour**

---

\* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



**Annexe à la lettre datée du 4 avril 2014, adressée  
au Président du Conseil économique et social  
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: arabe]

**Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement  
d'ici à 2015: efforts continuels visant à relever les défis  
émergents et à préserver les réalisations**

**Rapport national de l'État de Palestine**

**Introduction**

Le présent rapport met en évidence les principales réalisations des stratégies nationales de développement eu égard aux objectifs du Millénaire pour le développement et identifie les obstacles à la réalisation de ceux-ci, qui nécessiteront un appui régional et international. Le rapport traite également des défis que l'État de Palestine devra relever durant la période à venir.

Fermement déterminé à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, la Palestine a élaboré une stratégie nationale visant à atteindre les objectifs d'ici à 2015. En application des recommandations de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue à New York en 2010, le Ministère de la planification et du développement administratif a engagé un processus visant à encourager l'appropriation nationale des objectifs, en adaptant ceux-ci selon que de besoin pour tenir compte des circonstances particulières de la Palestine, même si celle-ci avait déjà adopté des stratégies nationales dans ce domaine. Le but était de formuler des politiques détaillées visant expressément à atteindre les objectifs, contrairement aux dispositions d'ordre plus général des plans nationaux et des stratégies sectorielles.

Les conclusions et recommandations de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 ont affirmé que l'appropriation nationale des objectifs du Millénaire pour le développement était essentielle pour encourager les engagements pris au niveau national d'atteindre les objectifs et faire en sorte que les mesures visant à les atteindre soient adaptées aux circonstances particulières de chaque pays. Cela parce que du fait des grandes disparités entre les pays il était impossible de chercher à réaliser les objectifs dans un cadre étroit. Il convenait au contraire de s'y efforcer en s'adaptant à la perspective de chaque pays.

Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs au cours des 10 dernières années et la Palestine a publié quatre rapports nationaux passant en revue les progrès enregistrés et suivant la lenteur des progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs. Cette dimension a été soulignée en vue d'améliorer les résultats et d'atteindre les objectifs escomptés. La réalisation a été entravée à de nombreuses étapes; le présent rapport discutera des obstacles rencontrés de façon détaillée et mettra en évidence les bons résultats obtenus.

Toutes les questions de développement doivent être abordées du point de vue des droits de l'homme, notamment du droit à l'éducation, du droit à des services de

soins de santé, du droit d'exercer une activité commerciale, du droit des générations actuelles et futures à un environnement propre et sûr, du droit à la participation politique et enfin, et ce n'est pas le moins important, du droit au développement. Cette perspective exige des États et de la communauté internationale dans son ensemble qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et responsabilités à l'égard des pays, des peuples et des citoyens du monde entier. Il ne faut pas laisser les États manquer à leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens et la communauté internationale doit assumer sa responsabilité au regard de la création d'un environnement mondial propice au développement. Ses engagements en la matière comprennent la réforme du contrôle politique, la gouvernance économique et le financement du développement international<sup>1</sup>.

### **Méthodologie du présent rapport**

Le présent rapport est le fruit d'un dialogue social actif. Il a été établi parallèlement au plan national de développement 2014-2016 et aux stratégies sectorielles et intersectorielles, qui, à leur tour, se sont appuyées sur une méthodologie fondée sur un dialogue conduit ces dernières années en faisant participer les pouvoirs publics palestiniens, la société civile palestinienne, le secteur privé et les parties prenantes internationales concernées. Il a été établi sur la base des examens sectoriels et des résultats du plan national de développement 2011-2013. Il examine les progrès, les obstacles et les défis et décrit les priorités pour l'étape à venir.

Le rapport fait également fond sur les examens nationaux des progrès accomplis s'agissant du programme international pour le développement, notamment le rapport national sur le développement durable sous l'occupation qui a été présenté à la Conférence Rio+20, le rapport national sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, et sur la perspective palestinienne concernant les priorités du développement mondial.

C'est le fruit d'un dialogue entre les partenaires du développement, qui a abouti à un atelier auquel a participé un large éventail de parties prenantes, y compris des membres du Gouvernement, des organisations de la société civile, le secteur privé et des organismes internationaux opérant en Palestine.

### **Évaluation traditionnelle des progrès accomplis**

L'accomplissement de progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépend de la capacité du Gouvernement palestinien et de la société palestinienne dans son ensemble de mettre en œuvre des stratégies de développement sans être entravés par l'occupation israélienne. La Palestine a enregistré des progrès tangibles sur la voie de la réalisation des objectifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes – domaines dans lesquels nous pouvons contrôler les variables. Des efforts accrus seront nécessaires pour maintenir ces fragiles progrès, qui sont menacés par l'occupation israélienne, le contrôle par Israël des terres et ressources palestiniennes, la création par celui-ci d'un environnement qui entrave

<sup>1</sup> Autorité nationale palestinienne – Ministère de la planification et du développement administratif (2013), Global development priorities from the Palestinian perspective. Document présenté au Forum arabe sur le développement, Amman, 9-11 avril 2013.

notre action et lui est préjudiciable, et ses efforts visant à prévenir la réalisation du droit au développement. En ce qui concerne les autres objectifs, en particulier l'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, la création de perspectives d'emploi décent et productif et la viabilité de l'environnement, notre capacité d'agir demeure limitée parce que le Gouvernement n'a ni la capacité ni les moyens financiers, juridiques ou politiques de faire des progrès. Les réalisations ont par conséquent été limitées et dans certains cas, la situation s'est même détériorée.

La Palestine a fait des progrès considérables dans l'accès universel de tous les enfants à l'enseignement primaire. La quasi-totalité des écoliers font l'objet d'une inscription en première année de l'enseignement primaire et le taux de longévité scolaire est proche de 100 %.

Dans le secteur des soins de santé, la Palestine a réalisé la vaccination universelle des enfants, les maladies transmissibles ont été éliminées et des progrès notables ont été enregistrés concernant l'amélioration de la santé mentale. Toutefois, malgré des améliorations significatives des taux de mortalité infantile et juvénile, la Palestine n'a pas atteint la cible internationale et il est peu probable qu'elle y parvienne d'ici à 2015. Le taux de mortalité juvénile avait été réduit de 31 % en 2010. Dans les prochaines années, un accent particulier sera mis sur le développement des services de santé prénatals et postnatals et sur la lutte contre les causes de la mortalité juvénile.

Malgré les efforts déployés par l'État de Palestine pour atteindre ses objectifs de développement et réduire les disparités entre les régions, les progrès enregistrés ont été limités par l'incapacité à prendre des mesures dans certaines zones. C'est le cas dans la bande de Gaza, où les progrès ont été entravés par la poursuite du blocus et les divisions géographiques et politiques existant entre la Cisjordanie et la bande de Gaza; dans les zones classées dans la Zone C en vertu des Accords d'Oslo II entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël<sup>2</sup>; et à Jérusalem-Est, où Israël mène une politique intensive et globale de judaïsation de la ville.

Le rapport national sur les objectifs de développement met en évidence les écarts extrêmes en matière de développement existant entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les progrès enregistrés ont été plus rapides en Cisjordanie et les détériorations ont été plus prononcées dans la bande de Gaza. Les indicateurs de développement dans la Zone C ont aussi été comparativement peu élevés.

### **Évaluation multidimensionnelle du développement en Palestine**

La communauté internationale a déployé des efforts considérables pour élaborer un programme de développement pour l'après-2015 dans lequel le développement durable joue un rôle crucial. En présentant ce rapport volontaire, nous considérons que nous devons adopter la même approche diligente. Une évaluation traditionnelle des progrès accomplis ne suffit pas et nous ne pouvons

---

<sup>2</sup> En vertu des Accords d'Oslo, les terres palestiniennes occupées en 1967 sont classées dans trois zones, qui restent toutes sous occupation israélienne: la Zone A, où les Palestiniens exercent leur autorité pour les questions civiles et sécuritaires, la Zone B, où les Palestiniens exercent leur autorité pour les questions civiles, et la Zone C, qui comprend 62 % du Territoire palestinien occupé, qui est totalement soumis à l'autorité israélienne et où les Palestiniens n'exercent aucune autorité.

nous intéresser aux détails tout en ignorant les données fondamentales, car alors nous perdons de vue l'ensemble.

Les rapports internationaux qualifient fréquemment le développement de la Palestine de miraculeux. Les indicateurs de développement du pays sont élevés alors qu'il demeure sous occupation et n'a pas encore été reconnu par la communauté internationale comme un État à part entière. Toutefois, une telle analyse est trompeuse pour deux raisons principales. Premièrement, les évaluations superficielles ne prennent en compte que certains indicateurs de base, et deuxièmement les progrès restent fragiles, non durables et fortement tributaires de l'aide extérieure.

Compte tenu de la nécessité d'être précis et de faire preuve d'objectivité, la présente évaluation du développement en Palestine, en particulier en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, porte sur trois niveaux:

1. Le niveau macroéconomique: l'État de Palestine dans le contexte mondial;
2. Les réussites et les obstacles dans les secteurs qui sont au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs qui leur sont communs, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'emploi et l'environnement et les ressources naturelles;
3. Les réalisations particulières enregistrées par l'Autorité nationale palestinienne malgré ses pouvoirs et ressources limités, notamment en ce qui concerne l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes.

#### **Au niveau le plus général : un environnement défavorable au développement**

Il n'est pas possible d'évaluer le développement en Palestine de la même façon que dans tout autre pays. En effet, la Palestine est le seul pays à languir depuis des dizaines d'années sous une occupation de type classique, qui dénie au peuple palestinien son droit fondamental à l'autodétermination dans le cadre d'un État indépendant, viable et souverain, et entrave l'exercice par celui-ci de son droit au développement en l'empêchant d'établir son indépendance politique et institutionnelle et de formuler des politiques économiques, sociales et environnementales. Cette violation est absolue, globale et intrinsèquement contraire au développement. Il convient de garder cela à l'esprit en évaluant les progrès partiels accomplis, malgré l'occupation, par notre peuple, ses institutions gouvernementales et les organisations de la société civile. Ces progrès sont une nouvelle preuve que nous sommes en droit d'exercer tous nos droits nationaux.

Un environnement favorable élargi aurait permis de réaliser des progrès accrus, notamment dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté et la viabilité environnementale, où il n'y a pas eu de progrès tangibles. La longue occupation a consacré des faits politiques sociaux et économiques qui déterminent largement les perspectives de développement dans la société palestinienne et continuent de saboter les progrès sur le terrain. Il maintient le blocus de Gaza et limite les effets des politiques économiques et sociales dans toutes les régions du pays. Les attaques militaires, les démolitions de maisons et la destruction des infrastructures économiques et des cultures ont souvent pour effet d'annuler les progrès accomplis.

L'occupation a privé le peuple palestinien de sa liberté et a entravé ses progrès de multiples façons. Elle a pérennisé l'appauvrissement de larges segments de la population palestinienne. Des terres palestiniennes sont confisquées et utilisées pour construire des colonies de peuplement en violation du droit international. L'occupation entrave le mouvement des biens et des personnes, a géographiquement séparé les terres palestiniennes et a privé le peuple palestinien de ses ressources. La société dans son ensemble a souffert parce que depuis plus d'un siècle la Palestine manque de sécurité et de stabilité politique et, partant, de stabilité économique et sociale<sup>3</sup>. Les rapports des organisations internationales ont mis en évidence comment les mesures relatives à l'occupation ont affecté les indicateurs de développement dans le Territoire palestinien occupé. La Banque mondiale a imputé la forte détérioration de l'économie palestinienne aux contraintes continues imposées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et à une diminution de l'aide extérieure<sup>4</sup>. Cela si tant est que l'activité économique palestinienne puisse être considérée comme une économie nationale à part entière, car il lui manque des éléments clés de toute économie nationale dans le monde, à commencer par une monnaie indépendante, des frontières internationalement reconnues, une contiguïté géographique et la capacité du gouvernement de collecter les droits de douane.

Les Accords d'Oslo II signés par l'Organisation de libération de la Palestine et Israël énonçaient qu'Israël conserverait le plein contrôle de la Zone C tandis que l'Autorité palestinienne exercerait un contrôle partiel sur les Zones A et B. La Zone C, qui constitue environ 62 % des terres palestiniennes, est une ressource pour l'État de Palestine et ses citoyens sur les plans stratégique, économique et du développement. Elle comprend les terres agricoles les plus fertiles, en particulier la Vallée du Jourdain, qui est connue pour être le grenier de la Palestine. Elle est riche en ressources naturelles, notamment les sels de la Mer Morte, de la pierre, des ressources en eaux fossiles et souterraines dont le Jourdain, des sites archéologiques et de beaux paysages. Elle est essentielle pour l'expansion urbaine, la construction de logements et le développement des infrastructures, la création de zones industrielles et d'autres priorités. La Banque mondiale a souligné que la Zone C est la clef du développement économique palestinien à l'avenir et a conclu que l'économie palestinienne perd environ 3,4 milliards de dollars par an, l'équivalent d'un tiers du produit intérieur brut (PIB) palestinien, parce qu'il est interdit aux Palestiniens d'avoir accès à la Zone C. On estime que libérer l'activité économique dans la Zone C pourrait accroître le PIB palestinien d'environ 40 % sur le court terme<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Autorité nationale palestinienne – Ministère de la planification et du développement administratif/Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (2009) National Report on Integrated Social Policy in Palestine 1994-2008, Ramallah (Palestine).

<sup>4</sup> Banque mondiale (2011), West Bank and Gaza: Coping with Conflict? Poverty and Inclusion in the West Bank and Gaza; World Bank, Stagnation or Revival? Palestinian Economic Prospects. Economic Monitoring, rapport au Comité spécial de liaison, 21 mars 2012.

<sup>5</sup> Banque mondiale (2013), The West Bank and Gaza: Area C and the Future of the Palestinian Economy, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16686/AUS29220REPLAC0EVISION0January02014.pdf?sequence=1>.

**Fiche d'information sur la zone baptisée Zone C en Cisjordanie – préoccupations humanitaires**

**ONU – Bureau de la coordination des affaires humanitaires – Territoire palestinien occupé**

- Israël y conserve la maîtrise totale de l'application des lois, de la planification et de la construction.
- Y vivent environ 150 000 Palestiniens dans 542 complexes résidentiels, dont 281 complexes situés en partie ou totalement dans la Zone C.
- Environ 325 000 colons israéliens vivent dans la Zone C, dans quelque 135 colonies et une centaine d'avant-postes, en violation du droit international. La superficie des zones allouées aux colonies (c'est à dire où l'expansion est autorisée) est neuf fois plus grande que celle des zones qui ont déjà été développées.
- Quelque 5 000 Palestiniens vivent dans 38 complexes situés en partie dans la Zone C. Il a été déclaré que ces complexes sont des zones de tir pour l'entraînement militaire, ce qui expose encore plus les habitants et leur fait courir le risque d'être déplacés.
- En 2012, la puissance occupante a démoli 540 bâtiments palestiniens dans la Zone C, dont 165 bâtiments résidentiels, sous prétexte qu'un permis de construire israélien n'avait pas été obtenu aux fins de leur construction, ce qui a provoqué le déplacement de 815 personnes, dont plus de la moitié étaient des enfants.
- Plus de 70 % des complexes résidentiels situés en partie ou entièrement dans la Zone C ne sont pas reliés au réseau d'approvisionnement en eau. Ils dépendent de l'eau transportée dans des citernes, d'un coût élevé. La consommation d'eau dans cette zone est tombée à 21 litres par personne et par jour, soit un cinquième du volume recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- Dans la Zone C, 24 % des résidents Palestiniens souffrent d'insécurité alimentaire contre 17 % dans le reste de la Cisjordanie.

Janvier 2013

La séparation de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie a aggravé les souffrances des Palestiniens qui résident dans l'un ou l'autre. Cela a entravé les contacts sociaux et l'activité économique dans les deux et empêché l'État de Palestine de dispenser des services à ses citoyens à Jérusalem. La puissance occupante persiste à judaïser Jérusalem et à effacer l'identité arabo-palestinienne de celle-ci. Les autorités d'occupation poursuivent leur blocus de Jérusalem, qu'elles ont isolée géographiquement, politiquement, économiquement et socialement de l'intérieur du pays arabo-palestinien au moyen du mur d'annexion et d'expansion, de la promulgation de lois à caractère raciste ciblant les Palestiniens et de l'application d'une politique de déplacement, de démolition d'habitations, de confiscation de terres et de construction de colonies juives en violation du droit international.

### **Aperçu général des politiques de judaïsation de Jérusalem**

- Les autorités d’occupation contrôlent la majeure partie des terrains de Jérusalem, qu’ils allouent à leurs colons et il ne reste seulement que 13 % de la superficie aux citoyens de Jérusalem, au nombre de 304 000.
- Les autorités d’occupation ont implanté 200 000 colons à Jérusalem, en violation du droit international.
- Démolition d’habitations: 3 400 habitations de citoyens palestiniens ont été démolies depuis 1967 et le rythme des démolitions s’est intensifié ces dernières années.
- Des restrictions sont imposées à la délivrance de permis de construire aux Palestiniens, seulement trois étant délivrés par mois, et les frais à payer sont exorbitants.
- Entre 1967 et 2013, la carte d’identité a été retirée à 14 500 résidents de Jérusalem (qui ont ainsi été empêchés d’exercer leur droit à résider à Jérusalem), ce qui a porté préjudice à 20 % des familles palestiniennes à Jérusalem.
- Le mur d’annexion et d’expansion construit par Israël autour de Jérusalem a isolé 99 000 résidents palestiniens de Jérusalem du centre de la ville, les contraignant à passer par des postes de contrôle bondés et à se soumettre à de longues fouilles afin de subvenir à leurs besoins.
- Le taux de pauvreté chez les Palestiniens résidents de Jérusalem s’élève à 79 %.
- Israël a le contrôle de l’éducation à Jérusalem et travaille à son israélisation.

La persistance de la séparation d’avec la Cisjordanie et du blocus strict à l’encontre de la bande de Gaza ont créé une crise humanitaire dans celle-ci. Cette situation a empêché de tirer parti des ressources des deux territoires pour améliorer les réalisations en matière de développement dans l’État de Palestine et a entravé leur intégration dans la perspective du développement. Les résidents de la bande de Gaza représentent un tiers des Palestiniens vivant dans l’État de Palestine. La densité de population de Gaza, 4 661 personnes par kilomètre carré, est l’une des plus élevées du monde. Les réfugiés constituent 80 % de la population totale de la bande de Gaza. Déplacés en 1948, ils attendent toujours de rentrer chez eux et de recouvrer leurs biens. La proportion de jeunes dans la population de la bande de Gaza augmente (43,4 % du total) et ceux de 15 à 29 ans représentent 30 % de la population totale.

### Aperçu général de la bande de Gaza

- Les autorités d’occupation israéliennes imposent un blocus renforcé à l’encontre de la bande de Gaza depuis 2007; depuis cette date, elles ont tué 2 400 Palestiniens, dont un quart d’enfants et de femmes, en ont blessé 7 700 autres et ont déplacé 12 000 personnes dont elles ont détruit les habitations et qui ne peuvent les reconstruire.
- Malgré la croissance économique dans la bande de Gaza, la situation demeure pire qu’à la fin des années 1990. Au troisième trimestre de 2013, le PIB par habitant s’élevait à 272 dollars, un recul de 0,7 % par rapport au troisième trimestre de 2012. Ce recul est dû en particulier au durcissement du blocus.
- Le chômage a enregistré des niveaux élevés, atteignant 38,5 % à la fin de 2013. En 2011, le taux de pauvreté avait été estimé à 38,8 % et le taux d’extrême pauvreté atteignait 21,1 %.
- Malgré l’augmentation des taux d’inscription enregistrés dans la bande de Gaza, l’amélioration de la qualité de l’éducation constitue un défi important. La bande de Gaza souffre d’une grave pénurie de classes, 76,4 % des écoles du gouvernement et 86 % des écoles administrées par l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient opérant selon un système de classes alternées, le matin et l’après-midi.
- S’agissant de la situation sanitaire, il y a 1,4 lit pour 1 000 résidents contre 1,2 lit pour 1 000 résidents en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, il y a un dispensaire pour 10 896 résidents contre un dispensaire pour 4 065 résidents en Cisjordanie. Ces données montrent l’écart considérable qui existe entre les deux zones. Malgré les efforts des parties concernées, les services de santé dans la bande de Gaza continuent d’être confrontés à une demande excessive et à des problèmes de qualité.
- Les résidents de la bande de Gaza subissent des coupures de courant chaque jour, qui peuvent durer 12 heures. Le réseau ne peut satisfaire la demande faute de carburant pour alimenter la centrale.
- La bande de Gaza connaît une grave crise d’approvisionnement en eau. Elle dépend de l’aquifère côtier, qui s’épuise; son volume diminue et le niveau de la salinité dépasse largement celui fixé par les directives de qualité de l’OMS. On considère que 94 % de l’eau dans la bande de Gaza n’est pas potable sans traitement. La consommation d’eau par personne et par jour varie entre 60 et 70 litres, selon la saison, alors que l’OMS recommande 100 litres par personne.
- La bande de Gaza est confrontée à un problème de traitement des eaux usées, 90 000 mètres cubes d’eaux usées brutes ou partiellement traitées étant rejetés dans la mer Méditerranée, ce qui a un impact sur la santé publique et l’industrie de la pêche.

Les attaques israéliennes successives contre l'Autorité nationale palestinienne depuis 2000 et leurs répercussions ont porté préjudice aux réalisations en matière de développement enregistrées jusqu'en 1999. L'économie palestinienne s'est contractée, le chômage et la pauvreté ont atteint des niveaux sans précédent et les activités des institutions nationales ont été paralysées. Une grande partie des activités de développement subséquentes ont visé à faire face aux effets directs des attaques militaires israéliennes contre la société palestinienne. L'ensemble des indicateurs économiques palestiniens sont restés inférieurs aux niveaux de 1999 jusqu'en 2010; le PIB par habitant en 2009 était inférieur d'environ 3 % à celui de 1999.

Parallèlement à l'assaut militaire contre la société palestinienne, les autorités d'occupation ont construit un mur d'annexion et d'expansion sur les terres palestiniennes, isolant tous les complexes résidentiels et limitant les mouvements de leurs habitants à un nombre restreint de passages contrôlés par les forces d'occupation. Cela, à son tour, isole les Palestiniens qui résident dans les complexes proches du mur et entrave leur accès à leurs terres et ressources économiques isolées par le mur. La Cour internationale de Justice de La Haye a, dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, déclaré que l'édification par Israël du mur d'annexion et d'expansion dans le territoire palestinien était contraire au droit international. La Cour a demandé à Israël de cesser la construction du mur, de démanteler les portions de l'ouvrage déjà construites et de réparer les dommages de toutes les victimes, y compris les résidents de Jérusalem-Est et de son pourtour.

Les colonies de peuplement construites par les autorités d'occupation dans le territoire palestinien sont contraires au droit international et constituent l'une des plus graves menaces au développement actuel et futur de l'État de Palestine. Les colonies et leurs infrastructures démembrement le territoire de l'État de Palestine et mettent en danger l'avenir de la solution de deux États, en sus d'empêcher les Palestiniens d'utiliser leurs ressources, en particulier les terres agricoles et l'eau, qui sont contrôlées par les colonies<sup>6</sup>. Les organisations terroristes juives fondées sur les colonies, baptisées « groupes du prix à payer », ciblent les Palestiniens et leurs biens. Elles ont aussi contribué à polluer l'environnement palestinien. À la fin de 2012, il y avait 144 colonies de peuplement comptant environ 563 000 habitants.

Plusieurs rapports internationaux<sup>7</sup> ont révélé que les restrictions aux mouvements imposées par les autorités d'occupation, que ce soit au moyen de postes de contrôle permanents ou inopinés, mettent en danger le développement en Palestine. Il est interdit aux Palestiniens d'emprunter certaines routes, que les autorités d'occupation ont réservées à leurs colons, et ils doivent au lieu de cela emprunter d'autres routes longues et dangereuses.

Étant donné que l'occupation est le principal obstacle au développement dans l'État de Palestine, la liberté, l'indépendance et la souveraineté de l'État de

---

<sup>6</sup> Pour de plus amples détails, voir: Ministère de la planification et du développement administratif (2012), *Sustainable Development Under Israeli Occupation: Achievements and Challenges – Rapport de la Palestine à la Conférence des Nations Unies sur le développement*, Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012, Ramallah (Palestine).

<sup>7</sup> Pour de plus amples détails sur le suivi de l'impact de l'occupation sur le Territoire palestinien occupé, voir: Ministère de la planification et du développement administratif (2011), *The social repercussions of Israeli occupation on the inhabitants of the Occupied Palestinian Territory*, including Jerusalem, 2010, Ramallah (Palestine).

Palestine sur ses terres, ses ressources et points de passage sont des préalables à la réalisation du développement. La communauté internationale doit en conséquence assumer sa responsabilité directe et concrète pour assurer le respect du droit international et des résolutions internationales demandant l'arrêt du colonialisme; protéger le droit des peuples à l'autodétermination et le droit du peuple palestinien au développement et au contrôle sur ses ressources; et exercer une pression immédiate sur Israël pour qu'il mette un terme à ses pratiques, qui entament toutes réalisations en matière de développement sur le terrain. Sur le moyen terme, elle doit agir pour changer la situation de facto imposée par les autorités d'occupation israéliennes en violation du droit international et des résolutions des Nations Unies, ravivant ce faisant l'espoir dans l'option d'un État palestinien.

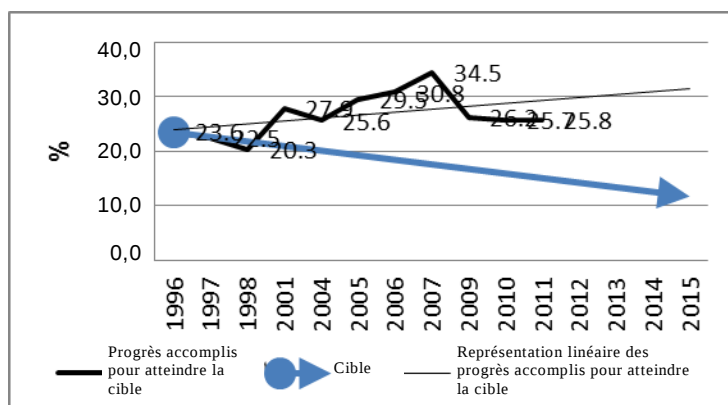
## **Le deuxième niveau: pauvreté, emploi et ressources naturelles**

### **1. Aggravation des taux de pauvreté et de chômage malgré les efforts déployés**

Les taux de pauvreté ne cessent pas d'être élevés, ce qui constitue un problème majeur pour le processus national de développement de la Palestine. Malgré les efforts déployés et les programmes de développement et de secours visant à éliminer la pauvreté, il n'y a pas eu d'amélioration véritable depuis 1996, année où les premières données relatives à la pauvreté ont été disponibles, étant donné que selon les données relatives aux modes de consommation mensuels, le taux de pauvreté s'établissait alors à 23,6 % contre 25,8 % en 2011. Il convient de noter que ce sont des estimations prudentes inférieures aux taux effectifs, car la pauvreté monétaire mesurée par la consommation produit toujours de tels résultats. De plus, la pauvreté en Palestine n'est pas liée uniquement au revenu et touche à tous les aspects de la privation et de la violation des droits, facteurs que la pauvreté monétaire ne prend pas en compte.

Il ressort du tableau ci-dessous que la Palestine est loin d'atteindre l'objectif fixé. Cette situation est étroitement liée à l'occupation et à l'absence d'un État national ayant les pleines capacités et pleins pouvoirs ainsi que d'une économie nationale. La tendance générale a été l'augmentation des taux de pauvreté en Palestine. L'accroissement de la pauvreté en Palestine est en ligne avec la situation générale de l'« économie nationale ». Après des succès limités enregistrés jusqu'en 1999, l'économie palestinienne s'est considérablement contractée en 2002, le PIB par habitant diminuant de 40 % entre 1999 et 2002. Le tableau ci-dessous montre les fortes fluctuations du PIB par personne ayant un emploi et son lien avec l'évolution de la situation politique et sécuritaire générale en Palestine. L'année de référence est 2004.

### Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté (1996-2011)



Les taux de pauvreté ont diminué entre 1997 et 1999, lorsque les autorités d'occupation ont assoupli les restrictions à l'activité économique palestinienne et les parties concernées se sont engagées à fournir une aide au développement à l'Autorité nationale palestinienne. Durant la période qui a suivi la deuxième Intifada en 2000, l'activité économique s'est contractée considérablement du fait, notamment, des incursions menées par les autorités d'occupation israéliennes en Cisjordanie, leur blocus strict imposé à la bande de Gaza, l'interdiction faite aux travailleurs palestiniens d'aller travailler à l'intérieur de l'État d'Israël et l'arrêt d'une partie importante de l'aide étrangère.

S'agissant de la cible du plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent, les taux de chômage élevés continuent de poser un problème de développement majeur dans l'État de Palestine, qui est loin d'atteindre la cible pour les raisons mentionnées plus haut. Les taux de chômage ont diminué entre 1995 et 1999, passant de 18,2 % à 11,8 %<sup>8</sup>, mais ont ensuite recommencé à augmenter. Le taux pour l'ensemble de la population active a atteint 25,2 % au quatrième trimestre de 2013. Par ailleurs, un écart important perdure entre les taux de chômage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza; ainsi, au quatrième trimestre de 2013, le taux s'établissait à 18,2 % dans la première et à 38,5 % dans la dernière. Un écart important perdure également entre le taux de chômage chez les hommes (23,1 %) et chez les femmes (33,5 %). Les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans (43,1 %) des deux sexes, 35 % chez les hommes et 74,8 % chez les femmes<sup>9</sup>. Ces chiffres ont été calculés selon la définition utilisée par l'Organisation internationale du travail et excluent donc ceux qui ont renoncé à chercher un travail ou ceux qui travaillent à temps partiel à un emploi marginal.

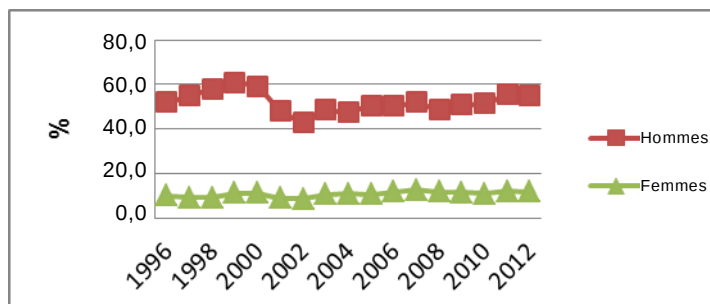
Le tableau ci-dessous montre les fluctuations des ratios emplois-population ventilés par sexe. Pour les deux sexes, le pourcentage est inférieur à ce qu'il était en 2000. L'écart entre les sexes demeure important et aucun progrès significatif n'a été enregistré dans ce domaine. La pauvreté chez les familles de travailleurs demeure élevée, le taux de pauvreté s'établissant à 21,9 %, soit environ un tiers du nombre

<sup>8</sup> Autorité nationale palestinienne, Ministère de la planification et du développement administratif (2010). Report on the Millennium Development Goals, Ramallah (Palestine), p. 4.

<sup>9</sup> État de Palestine (2014), Plan national de développement 2014-2016.

total de pauvres. Le taux de pauvreté chez les chômeurs est de 48,8 %, soit 14,4 % du nombre total de pauvres<sup>10</sup>.

### Ratio emploi-population, par sexe



S'agissant de l'accès à un travail décent, l'État de Palestine a établi un salaire minimal en forgeant un consensus avec les partenaires sociaux. Toutefois, 22 %<sup>11</sup> des travailleurs dans le secteur privé continuent de gagner un salaire mensuel inférieur à ce salaire minimal.

En Cisjordanie, 16,3 % des travailleurs travaillent pour l'économie israélienne, environ un tiers d'entre eux sans permis. Ils sont contraints d'emprunter des routes dangereuses pour se rendre sur leur lieu de travail et sont menacés de harcèlement par l'armée israélienne lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail et par la police et les services de sécurité israéliens pendant qu'ils sont en Israël. Leurs conditions de travail sont assimilables à de l'esclavage. Ils sont exploités et escroqués par leurs patrons, qui ne les payent pas et les menacent de les livrer à la police s'ils continuent de demander leur dû.

L'État de Palestine n'a pas été en mesure de réduire les taux d'insécurité alimentaire, qui ont fortement varié. Après une modeste amélioration enregistrée en 2011, le pourcentage de familles souffrant d'insécurité alimentaire a de nouveau augmenté. En 2012, 34 % des familles palestiniennes souffraient d'insécurité alimentaire (57 % dans la bande de Gaza et 19 % en Cisjordanie), alors que ce taux s'établissait en 2011 à 27 % (44 % dans la bande de Gaza et 16 % en Cisjordanie) et en 2009 à 36 % (60 % dans la bande de Gaza et 22 en Cisjordanie)<sup>12</sup>.

Les niveaux d'insécurité alimentaire se sont quelque peu améliorés entre 2009 et 2011 du fait de l'aide en espèces et en nature apportée au titre des programmes de subvention de l'Autorité nationale palestinienne, qui concernaient un nombre croissant de personnes, et par des institutions internationales, en particulier dans la bande de Gaza<sup>13</sup>. La conclusion d'une récente étude sur la sécurité alimentaire dans

<sup>10</sup> Bureau central palestinien de statistique (2012). Household Expenditure and Consumption Survey: Living Standards in the Palestinian Territory – Consumption, Expenditure and Poverty 2011. Ramallah (Palestine), p. 92.

<sup>11</sup> Bureau central palestinien de statistique (2014). Labour Force Survey (octobre-décembre 2013) – quatrième trimestre, conférence de presse.

<sup>12</sup> Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques (MAS), 2012. Food Security Bulletin, Issue 7, Ramallah (Palestine).

<sup>13</sup> Autorité nationale palestinienne (2012), National Strategy to Achieve the MDGs by 2015, Ramallah (Palestine).

la bande de Gaza peut s'appliquer à l'ensemble du Territoire palestinien. L'étude a conclu que deux facteurs interdépendants exercent une influence sur les tendances en matière de sécurité alimentaire et sur le secteur agricole, l'occupation israélienne et les tendances du financement par les pays donateurs<sup>14</sup>.

L'État de Palestine, qui est déterminé à combattre la pauvreté, a travaillé ces dernières années à la réforme du réseau de sécurité sociale et au renforcement de sa capacité de fournir une aide sociale. Pour faire en sorte que l'aide parvienne à ceux auxquels elle était destinée, le Gouvernement a revu et développé ses mécanismes d'identification des bénéficiaires et de calcul des paiements en espèces. Les programmes d'aide sociale sont appliqués en Palestine au titre d'un partenariat actif entre le Gouvernement palestinien, ses partenaires locaux de développement et les organisations internationales qui œuvrent en Palestine, en particulier le Programme alimentaire mondial. Ces programmes sont principalement financés au titre de l'aide internationale, en particulier par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement. D'après les estimations, l'aide directe a réduit les taux de pauvreté nationaux de 18,1 % et a contribué à réduire l'extrême pauvreté de 29,1 %.

Toutefois, malgré l'arsenal de programmes d'appui mis en œuvre par l'État de Palestine et la communauté internationale (l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et les organismes compétents des Nations Unies), les résultats ont été limités et il demeure impossible d'atteindre l'objectif de l'élimination de la pauvreté sur le court terme. Les Palestiniens ne contrôlent pas certaines causes de la pauvreté et certains facteurs importants, en particulier les ressources.

Le Gouvernement œuvrera à promouvoir les priorités des politiques à suivre dans ce domaine indiquées ci-après au cours des trois prochaines années :

- Acheter la mise en place de systèmes de protection sociale fondés sur les droits, des systèmes de protection sociale intégrés qui fournissent des services de qualité, dans le but d'assurer des conditions de vie décents et des possibilités pour tous, en particulier les pauvres, les personnes handicapées, les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées;
- Continuer à offrir des services, des soins et des services de réhabilitation aux prisonniers et anciens prisonniers, aux familles des martyrs, et aux blessés et à leur famille en tous lieux;
- Combler le déficit en matière de développement et les disparités régionales, en particulier dans les zones contrôlées par les autorités d'occupation: la Zone C, les complexes résidentiels adjacents au mur, Jérusalem-Est et la bande de Gaza;
- Développer un système national de sécurité sociale qui renforce la solidarité intergénérationnelle et accorde la priorité aux pauvres et aux marginalisés;
- Développer le renforcement des institutions, les cadres juridiques et la gouvernance dans le secteur de la protection sociale, renforcer la décentralisation et approfondir les liens existant entre les prestataires de

---

<sup>14</sup> Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques (MAS), 2013, Food Security Bulletin, Issue 8, Ramallah (Palestine).

services dans les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et l'ONU et les autres institutions internationales;

- Euvrer systématiquement et progressivement en vue de déplacer l'accent mis dans la politique d'élimination de la pauvreté des programmes de secours aux initiatives de développement en renforçant les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, en investissant dans l'autonomisation économique et en renforçant la capacité d'autosuffisance des familles pauvres et marginalisées.

Les politiques d'élimination de la pauvreté mettent actuellement l'accent sur les secours, les soins et la distribution. Cela est en partie le fruit de la réalité cruciale de l'occupation, du caractère incomplet de l'État et de l'économie nationale et la perte de contrôle des ressources. Dans une telle situation, l'Autorité nationale palestinienne n'a que peu de possibilités d'agir pour combattre la pauvreté et ses effets les plus délétères. Des politiques d'autonomisation axées sur les causes systémiques de la pauvreté ne sont pas envisageables à l'heure actuelle.

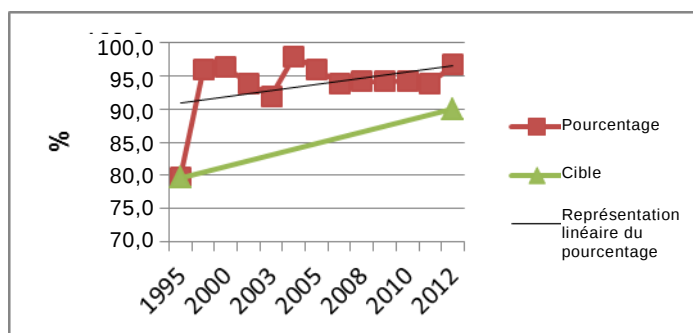
## 2. Assurer la viabilité environnementale: nous ne contrôlons pas les ressources

En tant que pays directement touché par le changement climatique, la Palestine doit combattre le problème et mettre en place des politiques d'adaptation au changement climatique. Comme d'autres pays arabes et pays en développement, le changement climatique a plus d'effet sur nous que nous n'avons d'effet sur lui.

Un autre défi majeur est la pollution; créer un environnement moins pollué est un domaine d'intervention crucial.

Entre 1995 et 2012, l'État de Palestine a réduit de 83 % le nombre de personnes n'ayant pas un accès régulier à des sources d'eau de boisson améliorées. Pendant cette période, le pourcentage de la population ayant accès à des services d'assainissement adéquats a augmenté, passant de 97,5 % à 99,6 %, ce qui représente une diminution de 84 % de la population privée d'un tel accès.

### Pourcentage de la population ayant un accès constant à une source d'eau de boisson améliorée



### Pourcentage de la population capable d'avoir accès à des installations sanitaires adéquates



Cependant, ces résultats masquent les déficiences majeures relatives à la quantité et à la qualité des ressources en eau dont disposent les Palestiniens, dues au contrôle de l'eau par les autorités d'occupation. De plus, il n'y a pas de système intégré de traitement des eaux usées et les eaux usées non traitées posent une menace sur le long terme pour l'environnement palestinien. Il ressort des rapports que la consommation d'eau par habitant et par jour s'établit à 135 litres, contre 353 pour les Israéliens. La consommation des colons de Cisjordanie, qui avoisine les 900 litres par jour, est plus de sept fois supérieure à celle des citoyens palestiniens.

En 2013, la qualité de l'eau utilisée par 48,8 % des familles était bonne. Ce chiffre varie grandement selon le lieu, s'établissant à 73,5 % en Cisjordanie mais à seulement 5,8 % dans la bande de Gaza. Ce faible volume enregistré pour la bande de Gaza peut être attribué à l'accroissement de la salinité de l'eau et à l'absence de réglementation par les autorités locales. En 2013, 27 % des familles en Palestine étaient approvisionnées en eau quotidiennement, portant à 51,3 % le pourcentage des familles au niveau national ayant accès à l'approvisionnement en eau entre trois et sept jours par semaine<sup>15</sup>.

#### Aperçu général du secteur de l'eau

À l'heure actuelle, les eaux souterraines sont la principale source d'eau des Palestiniens, car ils se voient refuser l'exercice de leur droit à l'eau du Jourdain. À cause de projets israéliens visant à changer le cours du fleuve, son débit a diminué jusqu'à environ 2 % de ses niveaux historiques, et la majeure partie est constituée par des eaux usées non traitées. Cela a eu des effets négatifs sur la Mer Morte, dont le niveau a diminué régulièrement de plus de sa moitié. La population palestinienne a augmenté tandis que le volume d'eau qui lui est alloué au titre des Accords d'Oslo est demeuré constant. L'effet sur la consommation d'eau par Palestinien a été considérable: en 2012, elle s'élevait à 76,4 litres par

<sup>15</sup> Bureau central palestinien de statistique, 2014. Communiqué de presse conjoint publié par le Bureau central palestinien de statistique et la Régie palestinienne des eaux lors de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2014.

personne et par jour en Cisjordanie et à 60-70 litres par personne et par jour dans la bande de Gaza. Plus de 94 % de l'eau dans la bande de Gaza ne satisfont pas aux normes de l'OMS et le volume est inférieur au minimum recommandé par l'OMS, qui est de 100 litres par personne et par jour. Sur la base des données pour 2012, moins de 15 % de l'eau provenant des bassins hydrographiques en Cisjordanie vont aux Palestiniens; les autorités d'occupation israéliennes s'accaparent les autres 85 %, voire plus. Depuis 1967, il est interdit aux Palestiniens de puiser de l'eau dans le Jourdain.

Il est nécessaire de prendre une décision politique pour corriger les dommages dus à l'article 40 de l'Accord d'Oslo et les dommages politiques dus à la situation actuelle dans la bande de Gaza. Il faut obtenir de la communauté internationale qu'elle fasse pression sur le camp israélien pour étendre le contrôle du secteur de l'eau palestinien sur les installations et les sources d'eau, remettre en état les infrastructures en vue de réduire les déchets et élargir le champ des services conformément à un plan d'investissement clair. Une stratégie claire devrait être établie aux fins de négociations avec le camp israélien en vue de réduire la pollution résultant des eaux usées produites par les colonies de peuplement.

De 2014 à 2016, le Gouvernement palestinien mettra l'accent sur l'appui et l'investissement dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles compte tenu de l'importance de ce secteur. Le Gouvernement s'emploiera, dans la mesure de ses capacités, à mettre en œuvre les priorités ci-après:

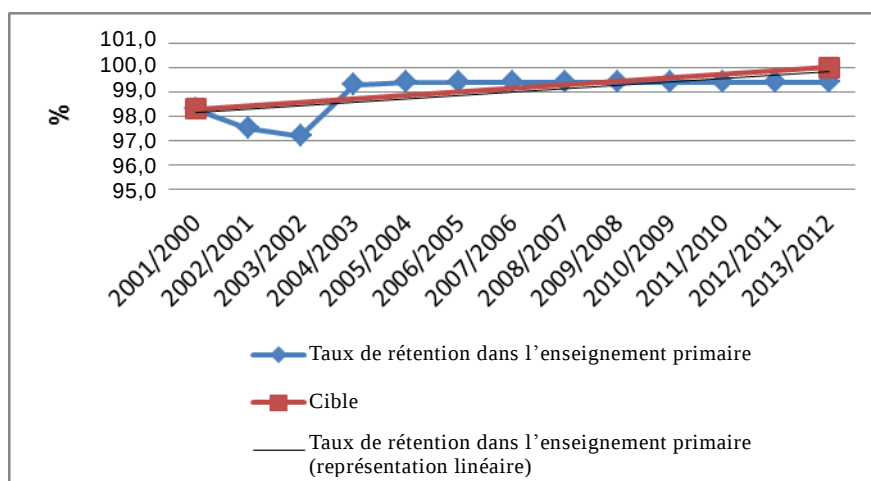
- Identification des sources de pollution et mise en place de capacités pour faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles;
- Amélioration des systèmes de gestion des déchets liquides, solides et dangereux;
- Protection des paysages, préservation du patrimoine culturel et remise en état et gestion des réserves naturelles et du littoral;
- Réglementation de l'utilisation des terres et de l'exploitation des ressources naturelles disponibles de façon durable;
- Lutte contre la désertification et renforcement des mesures d'adaptation au changement climatique;
- Promotion de comportements en vue de protéger l'environnement et de sensibiliser à cette question;
- Développer et actualiser le cadre juridique et institutionnel réglementant le secteur environnemental.

### Le troisième niveau: réalisation des objectifs et problèmes connexes

#### 1. Progrès tangibles pour rendre l'enseignement primaire universel

La Palestine a accompli des progrès tangibles concernant les indicateurs relatifs à l'éducation, dépassant de nombreux pays de la région et, de fait, du reste du monde. Ainsi, l'égalité des sexes en matière de taux d'inscription à chaque niveau d'enseignement scolaire; pour certaines classes, le taux d'inscription des filles est supérieur à celui des garçons.

#### Taux de rétention dans l'enseignement primaire

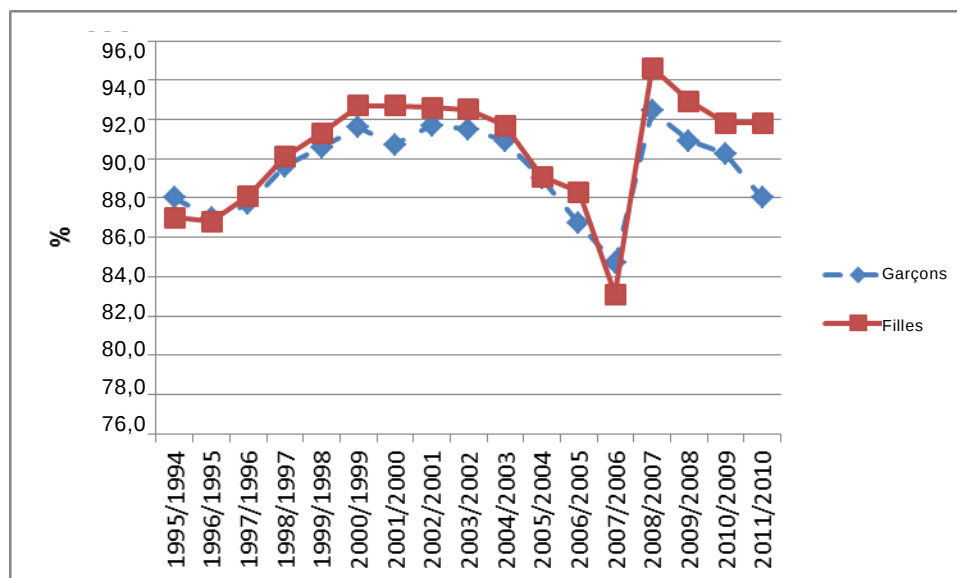


Source : <http://www.pcbs.gov.ps/site/994/Default.aspx>.

L'éducation de base en Palestine est obligatoire jusqu'à la fin de la dixième année du primaire. Pour les élèves âgés de 6 à 10 ans, des deux sexes, le taux net d'inscription dans l'enseignement primaire est de 94,4 % et le taux de rétention de 88,5 %<sup>16</sup>. La Palestine a adopté un ensemble de politiques et de mesures pour rendre universelle l'inscription à ce niveau d'éducation.

<sup>16</sup> Source : Base de données, Ministère de l'enseignement et de l'enseignement supérieur.

### Taux net d'inscription dans le premier niveau de l'enseignement primaire



Les taux d'aptitude à lire et à écrire chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont élevés, proches de 100 % pour les deux sexes. La compétence en lecture et en écriture chez les adultes en 2012 étaient également élevées, s'établissant à 95,6 % pour les deux sexes confondus, 98,1 % pour les hommes et 93,1 % pour les femmes. Ces résultats sont importants comparés à ceux d'autres pays de la région.

#### Les taux d'inscription des filles sont supérieurs à ceux des garçons

À la fin de l'année 2012-2013, le taux d'inscription global pour la première année de l'école primaire était de 99,7 % (99,3 % pour les garçons et 100,1 % pour les filles). En 2011-2012, il s'établissait à 100,6 % globalement (100,4 % pour les garçons et 100,8 % pour les filles). À 6 ans, la plupart des enfants étaient par conséquent inscrits à l'école, et toutes les cibles d'Éducation pour tous avaient été atteintes pour les deux sexes. En 2012-2013, le taux d'inscription global était de 94,4 % (93,1 % pour les garçons et 95,9 % pour les filles) pour l'école primaire et de 73,5 % (64,9 % pour les garçons et 82,5 % pour les filles) pour l'école secondaire<sup>17</sup>.

Une analyse de la situation actuelle montre que la Palestine a mis l'accent sur l'amélioration des taux d'inscription des personnes handicapées, seulement 45 % d'entre celles qui sont âgées de 6 à 10 ans étaient inscrites à l'école<sup>18</sup>. Des politiques et des mesures sont nécessaires pour corriger cette situation.

<sup>17</sup> État de Palestine, Ministère de l'enseignement et de l'enseignement supérieur (2014) Education Development Strategic Plan 2014-2019, Ramallah (Palestine).

<sup>18</sup> Source : Base de données, Ministère de l'enseignement et de l'enseignement supérieur.

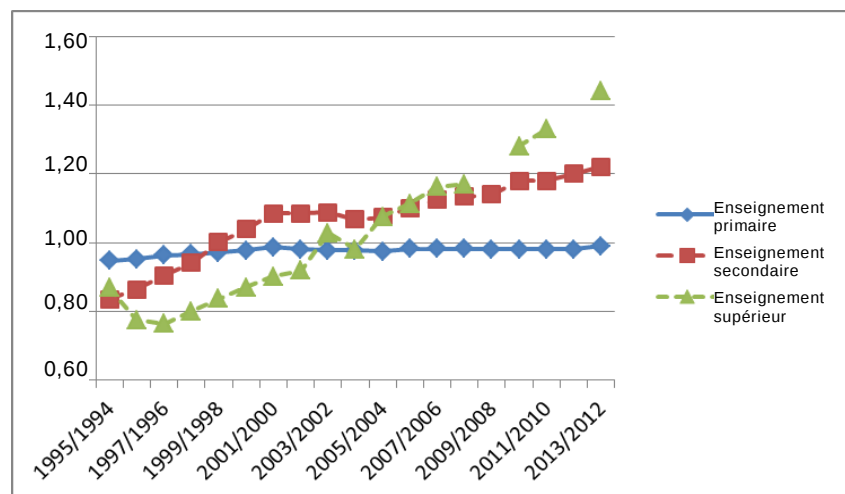
Malgré les progrès enregistrés au niveau des indicateurs quantitatifs relatifs à l'éducation, il convient de s'intéresser à deux questions, à savoir l'éducation préscolaire et la qualité de l'enseignement de manière générale. S'agissant de l'éducation préscolaire, les données indiquent que le taux d'inscription n'est que de 33,8 %, pour plusieurs raisons, dont la pauvreté, les faibles niveaux de vie, l'absence ou l'éloignement des jardins d'enfants pour certains complexes résidentiels, le manque de moyens de transport et la crainte des actions menées par l'armée israélienne et de ses postes de contrôle sur les routes.

Le principal défi sera d'améliorer la qualité de l'enseignement, qui n'a pas progressé au même rythme que les indicateurs quantitatifs. Une série de politiques seront nécessaires. Ainsi, les résultats palestiniens obtenus dans le cadre de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (Trends in International Mathematics and Science Study) ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

## 2. Progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes: la participation des femmes à la population active demeure faible

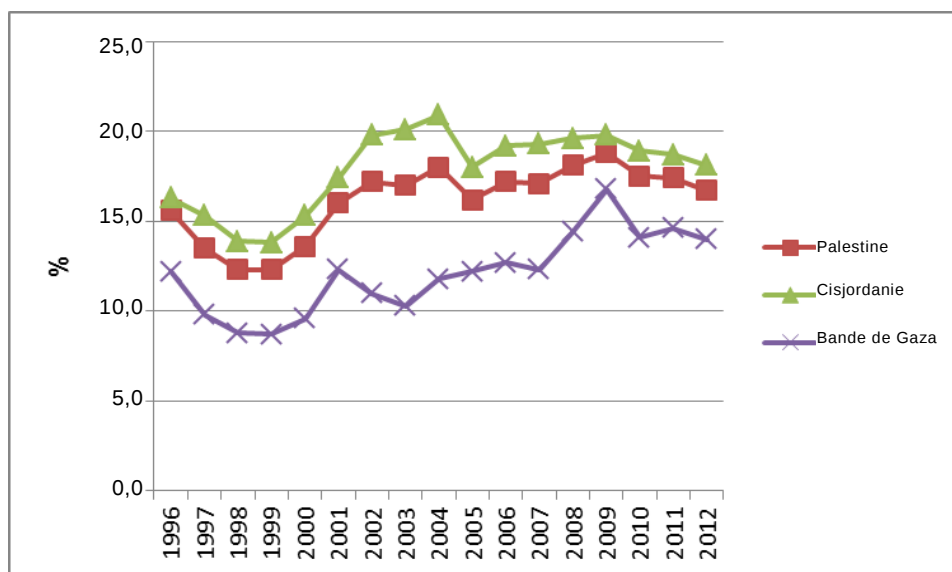
Le pourcentage des filles inscrites dans l'enseignement de base est passé de 95 % en 1995 à 99 % en 2012. Plus de filles que de garçons sont inscrites dans l'enseignement secondaire (122 jeunes filles pour 100 jeunes hommes) et dans l'enseignement supérieur (144 filles pour 100). L'objectif a par conséquent été atteint.

### Ratio filles-garçons par niveau d'enseignement



Le pourcentage de femmes qui occupent un emploi rémunéré dans le secteur non agricole a légèrement augmenté, passant de 15,6 % en 1996 à 16,7 % en 2012. Le tableau 6 montre la disparité entre la Cisjordanie et la bande de Gaza: 29 % de plus de femmes en Cisjordanie occupent un emploi rémunéré dans le secteur non agricole que dans la bande de Gaza.

### Pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole, par lieu



*Note:* L'amélioration qui a été enregistrée en 2003 et 2004 a été produite par une augmentation sans précédent du chômage. Les hommes étaient particulièrement touchés par l'exclusion du marché du travail israélien et des possibilités d'emploi réduites dans l'économie palestinienne, en particulier dans l'industrie du bâtiment. Bien que le taux de participation des femmes à la vie active soit passé de 12,3 % en 2000 à 17,3 % à la fin de 2013, il demeure peu élevé comparé à celui des hommes, 70 %.

L'imposition de quotas dans le cadre des élections parlementaires et locales a contribué à accroître la participation des femmes à la vie politique et à la vie publique. Lors des élections parlementaires en 2006, les candidates ont remporté 12,9 % des sièges au Conseil législatif, 12 % en Cisjordanie et 15 % dans la bande de Gaza. Lors des élections locales qui se sont tenues en 2004 et 2005, 30 % des candidats étaient des femmes. Les femmes ont également remporté 18 % des sièges dans les assemblées locales. Lors des élections locales de 2012, qui ne se sont tenues qu'en Cisjordanie, les femmes ont remporté 20,6 % des sièges.

Les priorités des politiques à suivre pendant la prochaine étape dans ce domaine sont les suivantes:

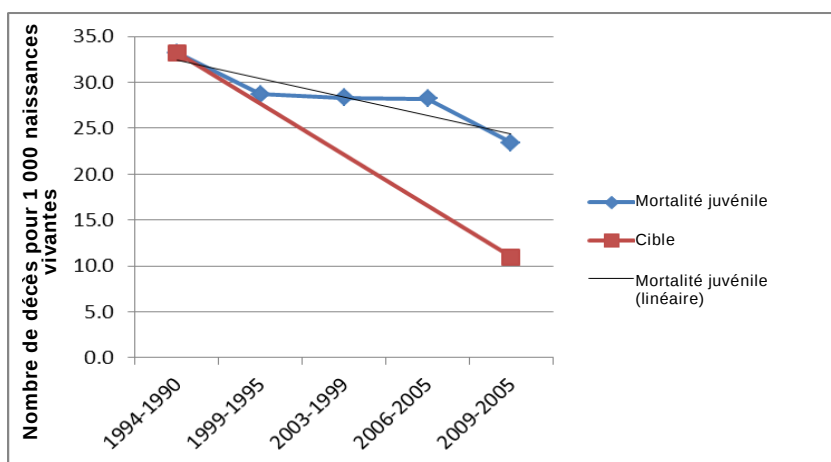
- Renforcement de la législation en vue de promouvoir la parité des sexes et révision complète des lois, instruments juridiques et réglementations pour faire en sorte qu'ils protègent les droits des femmes;
- Traitement des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les politiques nationales et sectorielles et dans le cadre des programmes et budgets publics et renforcement de la responsabilité et des mécanismes de contrôle en matière d'égalité des sexes;
- Coordination des mesures visant à promouvoir la participation des femmes à la vie active, fourniture de possibilités d'emploi décent aux femmes et aux hommes sur un pied d'égalité dans tous les secteurs productifs et facilitation de l'accès des femmes aux services de prêts concessionnels;

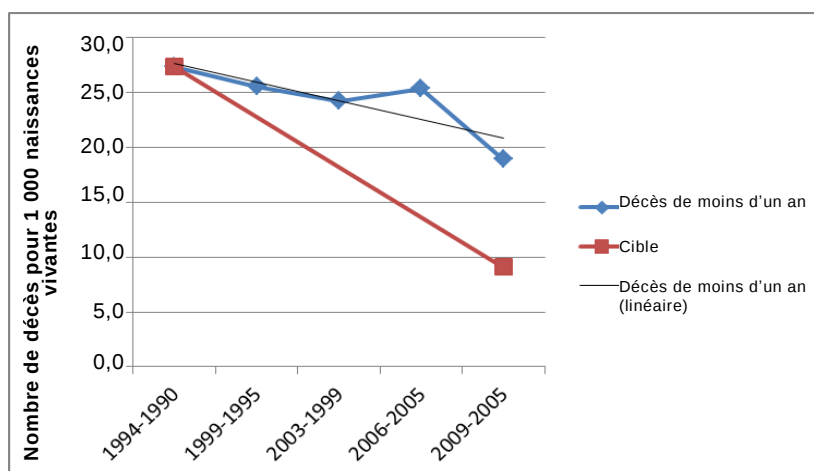
- Protection des femmes contre toutes les formes de violence, facilitation de leur accès à la justice et préservation de leurs droits, particulièrement des femmes marginalisées dans la bande de Gaza, à Jérusalem-Est, les zones rurales et les zones adjacentes au mur; en particulier, redoublement des efforts visant à protéger les femmes contre la répression aux mains de l'oppression et les effets de l'occupation, en mettant un accent particulier sur les femmes incarcérées dans les prisons israéliennes;
- Efforts visant à intégrer l'égalité des sexes dans les services sociaux et publics et à améliorer l'accès des femmes à ceux-ci.

### 3. Réduction de la mortalité infantile: l'objectif est loin d'être atteint malgré la diminution des taux de mortalité infantile et juvénile

Les données disponibles indiquent une tendance continue à la baisse de la mortalité infantile et juvénile en Palestine. Entre 1990 et 1994, la période précédant immédiatement la création de l'Autorité nationale palestinienne, la mortalité juvénile s'établissait à 33,2 décès pour 1 000 naissances vivantes. Ce chiffre a diminué chaque année, s'établissant à 23,4 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2005 et 2009, une diminution de 30 %. Cela est nettement en deçà de la cible 4, une réduction de 66 %. La mortalité infantile a diminué de 31 %, passant de 27,3 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la période 1990-1994 à 18,9 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la période 2005-2009 – de nouveau en deçà de la cible de 66 %. Bien que les taux de mortalité infantile et juvénile s'améliorent, ils demeurent élevés. Il faudra poursuivre les efforts, en mettant particulièrement l'accent sur les causes de ces mortalités, notamment les maladies prénatales, les malformations congénitales et les infections respiratoires.

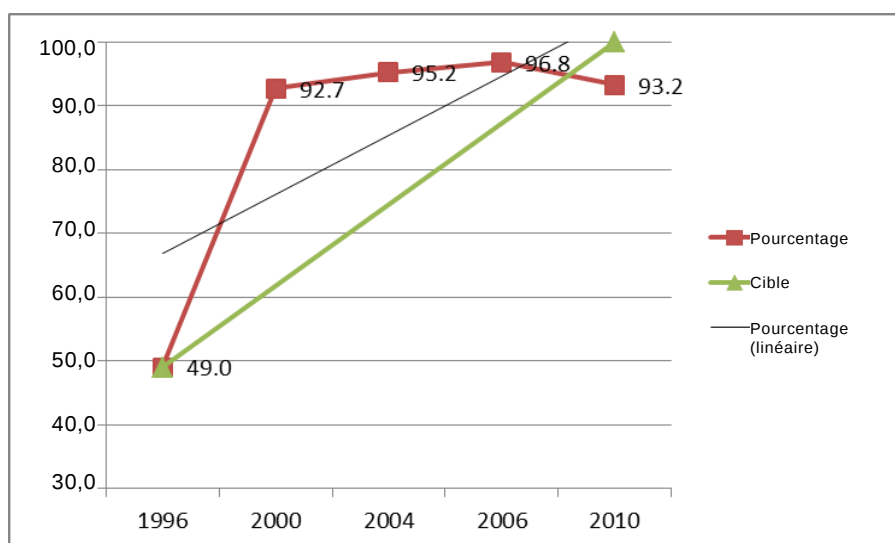
#### Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans





Le pourcentage d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole a augmenté, passant de 49,0 % en 1996 à 96,8 % en 2006, mais a diminué en 2010, s'établissant à 93,2 %. La Palestine est sur le point d'atteindre la cible fixée.

#### Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

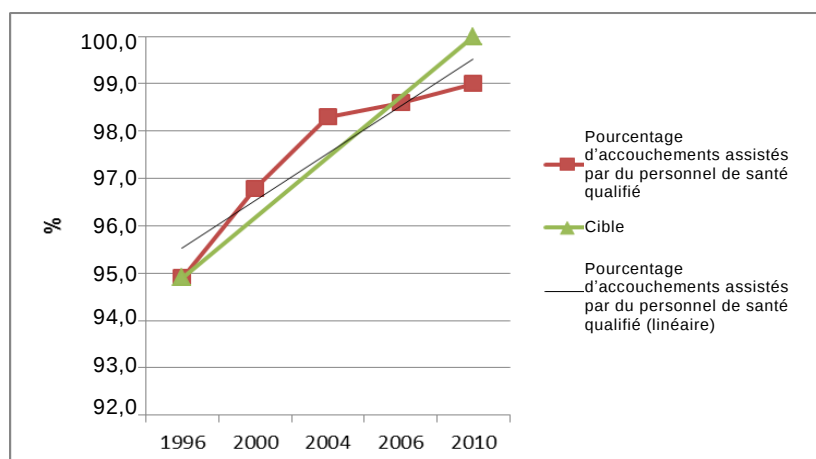


S'agissant de la cible de l'accès universel à la médecine procréative à atteindre d'ici à 2015, 95,4 % des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins quatre visites prénatales en 2010, et 98,4 % des accouchements en 2010 ont été assistés par du personnel de santé qualifié. L'accès aux soins de santé prénatals est demeuré peu élevé, n'atteignant que 38,4 %. L'accès insuffisant aux soins de santé prénatals risque de nuire aux taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile. Il faut par conséquent s'efforcer d'améliorer les soins de santé postnatals pour les femmes.

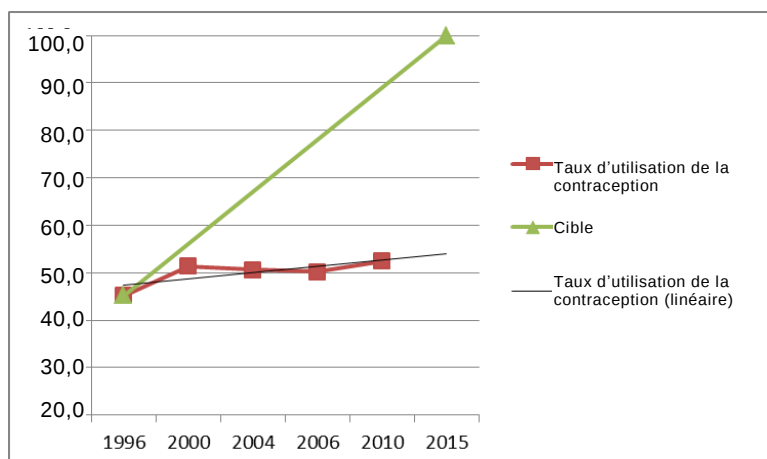
Le taux national d'utilisation de la contraception s'est élevé à 52,5 % en 2010, 55,1 % des femmes en Cisjordanie et 48,2 % des femmes dans la bande de Gaza.

utilisant des méthodes modernes de planification familiale<sup>19</sup>. En 2010, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale s'élevaient à 15,6 % au plan national, 14,7 % en Cisjordanie et 17 % dans la bande de Gaza<sup>20</sup>.

#### Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



#### Taux d'utilisation de la contraception



La prévalence du VIH/sida demeure faible, 72 cas ayant été enregistrés par le Ministère de la santé en 2011. Les tests de dépistage du VIH sont effectués à titre gratuit et les personnes infectées par le virus sont suivies. La plupart des maladies infectieuses ont été éliminées en Palestine grâce aux campagnes de vaccination et aux programmes de détection précoce. Une campagne de vaccination contre l'hépatite a été réalisée ces dernières années.

<sup>19</sup> Bureau central palestinien de statistique, Données relatives aux OMD en Palestine, 1994-2012 (en arabe), [http://www.pcbs.gov.ps/Portals/\\_Rainbow/Documents/MDGsPal\\_2013\\_Arabic.pdf](http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_Rainbow/Documents/MDGsPal_2013_Arabic.pdf).

<sup>20</sup> Ibid.

En faisant fond sur une analyse de la situation sanitaire en Palestine, les politiques nationales ont été axées sur l'amélioration de la santé de la population palestinienne sur le long terme. Cependant, le secteur de la santé palestinien rencontre des obstacles conséquents imposés par les autorités d'occupation israéliennes, qui empêchent tous les citoyens d'avoir un accès équitable aux soins de santé. Il s'agit notamment des barrages routiers permanents et inopinés, du mur d'annexion et d'expansion et de restrictions imposées à la construction de dispensaires dans la Zone C. Malgré ces contraintes, la Palestine a réussi à améliorer fortement les services de soins de santé primaires partout où elle a été en mesure de contourner les restrictions israéliennes. Les réussites comprenaient la vaccination de tous les enfants et la construction et la rénovation des centres de soins de santé primaires. Les services de soins de santé secondaires et tertiaires ont également été améliorés.

Les données montrent que la Palestine connaît une évolution épidémiologique alors que la prévalence des maladies chroniques s'accroît dans les différents segments de la société palestinienne, en particulier les femmes. Cette question appelle aujourd'hui une attention particulière. Les questions de santé mentale n'ont pas été dûment étudiées; les quelques études sérieuses réalisées sur ce domaine soulignent les graves problèmes qui découlent directement de l'occupation, de la guerre et de la violence chronique continue, qui ont tous eu un effet négatif profond sur le bien-être mental, sociétal et physique des Palestiniens, même si leur plein impact n'est pas encore clair. Selon des estimations prudentes, 7 % de la population est handicapée et des milliers de Palestiniens ayant été ou étant incarcérés dans les prisons de l'occupant israélien souffrent de graves problèmes mentaux, physiques et sociaux. Peut-être devrions-nous mettre exclusivement l'accent sur les progrès accomplis dans le domaine des soins de santé primaires dispensés aux femmes et aux enfants. Mais si ces progrès sont extrêmement importants et doivent être soutenus, ils ne constituent qu'une réussite partielle qui peut s'avérer impossible à reproduire dans l'ensemble du secteur de la santé. Nous demeurons cependant très fiers de nos réussites en matière de soins de santé et nous nous efforcerons d'assurer leur durabilité et leur extensibilité.

À ce propos, l'État de Palestine s'emploiera à mettre en œuvre les priorités des politiques à suivre indiquées ci-après au cours des prochaines années:

- Dispenser les meilleurs services de santé physique et mentale possibles, l'accès à ceux-ci étant un droit de l'homme; améliorer l'accès à des services de soins de santé de haute qualité pour tous les segments de la population, notamment les pauvres et les marginalisés dans tous les endroits, en particulier les zones éloignées, les lieux adjacents au mur, la Zone C, Jérusalem-Est et la bande de Gaza; faire respecter le principe des soins de santé pour tous;
- Assurer une meilleure gestion des maladies chroniques, qui constituent une lourde charge pour le système de santé, en renforçant les mécanismes de détection précoce, en améliorant les services de soins de santé préventifs et en sensibilisant le public aux modes de vie sains;
- Renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance des soins de santé en promouvant le renforcement des capacités institutionnelles, en améliorant le contrôle du système des soins de santé et en travaillant en relation étroite avec les parties prenantes, en particulier les facultés de médecine et les écoles d'infirmières à la formation d'un personnel qualifié pouvant fournir des

services de haute qualité, en vue de réduire la dépendance financière et opérationnelle à l'égard de l'aide extérieure, en encourageant l'autosuffisance, en gardant les transferts à un niveau minimal et en promouvant la parité des sexes dans les programmes et services de santé;

- Améliorer continuellement les services de soins de santé primaires et généraux, en particulier les soins de santé maternelle et infantile, et les soins de santé procréative, mentale, communautaire et familiale. Une attention particulière sera accordée aux soins de santé post-partum;
- Forger des partenariats et améliorer la coordination et le partage d'informations entre les prestataires dans l'ensemble des soins de santé.

### **Forger un partenariat mondial en faveur du développement**

L'État de Palestine a montré son engagement résolu en faveur d'un système commercial et financier ouvert fondé sur les principes de la bonne gouvernance. Il a adopté une législation moderne qui, entre autres choses, protège les droits de l'homme et assure le respect des normes internationales. L'État de Palestine s'efforce d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et il les a intégrés dans ses plans nationaux, sectoriels et intersectoriels.

La création d'un État de Palestine indépendant et souverain ouvrira assurément l'accès de notre société au développement et au renforcement de ses acquis en la matière, en particulier d'un État d'un seul tenant qui contrôle ses ressources, où Jérusalem aura recouvré son caractère naturel de capitale et centre de l'État de Palestine, où les citoyens palestiniens jouiront de la liberté de mouvement, de la liberté de commercer avec les États du monde, de la liberté de circulation des personnes et des biens et de la liberté d'investir dans les terres et ressources palestiniennes.

À ce propos, l'État de Palestine travaille au développement des mécanismes de gestion des aides financières, dans le cadre de la mise en place des organes de l'État, et cherche à réduire sa dépendance à l'égard de l'aide internationale et à promouvoir son autosuffisance. Toutefois, dans un avenir prévisible, tandis que la Palestine demeure sous occupation et que le redressement économique continue d'être sapé par les retombées de la crise financière et les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens, l'aide financière internationale fournie à l'État de Palestine demeurera critique pour préserver les réalisations accomplies et empêcher leur détérioration.

La Palestine est fortement dépendante à l'égard de l'aide internationale, qui constituait 31 % de son PIB en 2010. Toutefois, les données indiquent que l'aide financière internationale à la Palestine a diminué après 2010 par rapport aux années précédentes, où la tendance était à la hausse.

Sur les 2,5 milliards de dollars que représente l'aide financière, 1,15 milliard, soit la plus grande part, est affecté au soutien du budget actuel, 590 millions de dollars ont été affectés à l'aide humanitaire d'urgence et 750 millions à l'investissement en faveur du développement. Cette situation devrait se poursuivre avec l'occupation et la crise humanitaire qui perdurent.

Les données disponibles montrent un déséquilibre dans l'appui fourni aux différents projets de développement, la moitié des montants de l'aide extérieure

affectés au développement en 2011 l'ayant été à deux secteurs, celui de la sécurité et de la justice, ce qui n'est pas conforme aux priorités nationales. Il en découle qu'il faut renforcer la coordination et le suivi avec les donateurs pour faire en sorte que l'aide réponde aux priorités nationales. L'accent mis sur les secteurs de la sécurité et de la justice ne répond pas aux priorités nationales mais visent à fournir des garanties supplémentaires à Israël concernant sa sécurité.

Il incombe en premier lieu à la communauté internationale de fournir le soutien politique nécessaire à la création d'un État de Palestine indépendant en faisant pression sur la puissance occupante pour qu'elle mette un terme à son occupation des terres palestiniennes et lève les restrictions qu'elle impose à la société palestinienne. La communauté internationale doit également continuer à apporter un appui technique et financier afin de continuer à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement.

Dans un avenir immédiat, la communauté internationale doit protéger les ressources palestiniennes et permettre au peuple palestinien de les exploiter et d'investir dans celles-ci afin de promouvoir la prospérité nationale. Elle doit redoubler d'efforts pour protéger les Palestiniens et continuer à jouer son rôle de partenaire en vue d'élaborer et de renforcer des programmes d'aide. Préserver et assurer la viabilité sur le long terme des réalisations fragiles accomplies dans divers secteurs nécessitera le maintien d'un appui technique et financier étranger sur le court terme. Sur le moyen et le long terme, des mesures doivent être prises pour éliminer les obstacles à l'établissement d'un État national indépendant et à la réalisation du droit au développement.

### **Aspirations en matière de développement**

Outre les défis décrits ci-dessus, les priorités d'action durant la prochaine phase s'établissent comme suit:

1. Faire fond sur la réalisation de la reconnaissance internationale de la Palestine en qualité d'État observateur non membre, comprenant toutes les terres palestiniennes occupées par Israël en 1967, et revitaliser la lutte palestinienne, dont l'objectif clef est aujourd'hui de mettre fin à l'occupation et d'appliquer les résolutions des Nations Unies sur le terrain en créant un État indépendant et souverain sur l'ensemble des terres occupées en 1967. Nous ne croyons pas que cela ne soit qu'une question d'ordre politique et considérons au contraire qu'il s'agit d'un devoir moral basé sur les droits en vertu du droit international et l'exécution de l'obligation de défendre le droit fondamental des peuples au développement et à l'autodétermination. De nouveaux efforts diplomatiques concertés seront nécessaires pour préparer le terrain à l'accession de la Palestine à une série d'organisations internationales afin de traiter de la question de la Palestine dans toutes les instances et de tirer parti des pouvoirs de ces organisations aux fins de la préservation de ses principales réalisations en matière de développement national.

2. Lutter contre la pauvreté et le chômage au moyen du développement plutôt qu'en dépendant de l'aide. L'objectif devrait être de faire en sorte que les initiatives de développement soient durables en renforçant le potentiel de création de revenus des individus et des familles. Pour autant qu'on puisse prévoir, la création d'emplois et les projets de développement, en particulier les petits projets, pourraient être le meilleur moyen de s'attaquer à la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire. Il faut appréhender la pauvreté comme un phénomène

multidimensionnel englobant la santé, l'éducation, les services et l'emploi. Comme l'affirment les écrits internationaux et régionaux sur le développement, celui-ci ne saurait permettre de lutter efficacement ou durablement contre la pauvreté sans que l'on s'attaque à ses causes profondes, notamment celles qui ont trait directement à l'occupation de la Palestine et celles qui touchent aux dimensions nationales et internationales des politiques macroéconomiques.

3. S'employer à satisfaire les besoins et à renforcer les capacités de certains segments de la société, notamment les jeunes et les femmes, en leur accordant la priorité au niveau des interventions de développement. Bien que les jeunes représentent environ 30 % de la population, leur participation aux différents domaines de la vie sociale est limitée par un certain nombre de facteurs politiques, économiques, culturels et sociaux. Les jeunes ont été touchés particulièrement durement par la récession économique et environ un tiers de ceux de 15 à 29 ans sont au chômage. L'État de Palestine s'emploie à faciliter l'incorporation des jeunes dans la société en les encourageant à s'engager de façon constructive et à jouer un rôle dans la société. Il s'efforce de réduire l'émigration des jeunes, en particulier de ceux qui vivent dans les zones marginalisées et à Jérusalem-Est. La Palestine a adopté la même approche à l'égard des femmes, qui se heurtent à des obstacles particuliers pour assumer un rôle plus actif dans le domaine du développement. De plus, l'occupation et la réponse à celle-ci ont propagé une culture de la violence. La désintégration qui en a résulté au niveau de la famille et de la société a mis en danger la cohésion sociale et exacerbé une culture hostile aux femmes, notamment à leur rôle et à leurs droits.

Avec le présent rapport sur le développement dans le pays, l'État de Palestine aspire à réaliser pleinement son droit légitime au développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il espère que la communauté internationale renforcera le potentiel de développement du pays et préservera ses réalisations en faisant respecter les résolutions internationales qui garantissent le droit de la Palestine à exister en tant qu'État viable aspirant à jouer un rôle positif sur la scène internationale. La Palestine espère mettre à profit la déclaration de l'ONU proclamant 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. La réalisation de toutes ces aspirations dépend des efforts déployés par la communauté internationale pour préserver et maintenir les réussites de la Palestine en matière de développement.

Défendre la justice, en permettant aux Palestiniens d'exercer leurs droits nationaux, économiques et sociaux légitimes et en réalisant une paix juste et globale garantissant ces droits assurera la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région arabe, la région méditerranéenne dans son ensemble et le reste du monde.

Inversement, si l'on ne saisit pas l'occasion d'instaurer la paix en Palestine en faisant fond sur le droit international et la justice, on laissera passer l'occasion de renforcer la paix mondiale et la culture de justice.